

COMMUNE DE CAVILLARGUES

**4^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024
à 20 H 30**

**Matière de l'acte : FINANCES LOCALES
Sous-matière de l'acte : 7.8 Fonds de concours**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 9 + 6 procurations

Date de convocation
Le 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi vingt-quatre octobre à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, MATHIEU Pierre, ARNAUD Jérôme.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration GAS Joëlle, TOLETTI Patrick procuration MATHIEU Pierre, DOSE Nathalie procuration LAVASTRE Norbert, FRAC Valérie procuration PLUTINO Antoine, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration JUSTAMOND Mireille, BERTRAND Michèle procuration NADAL Laurent.

FRENE Eric est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Demande d'attribution du fonds de concours 2022 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien aménagement école.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a attribué un fonds de concours 2022 portant sur de l'investissement aux communes par délibération n°82/2022 en date du 11 avril 2022. La commune de CAVILLARGUES dispose d'une **enveloppe de 8 830 euros pour l'année 2022** (10 € par habitants x 883 habitants chiffre INSEE 2018) et d'approuver le projet de convention qui sera adaptée à chaque projet communal présenté.

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution du fonds de concours 2022 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour les projets suivants : **Pôle aménagement école.**

Monsieur le Maire rappelle également la nécessité de ces investissements qui se décomposent comme suit :

PROPOSITION POUR LES FONDS DE CONCOURS 2022

POLE AMENAGEMENT ECOLE

23023.42 € HT JEUX ECOLE

Dont le coût total éligible de l'action est estimé à : 27 628.10 € TTC

Le conseil municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation de l'opérations ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au BP 2024.
- **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours 2022 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la réalisation projets ci-dessus, dont le plan de financement est le suivant :

PÔLE AMENAGEMENT ECOLE

Fonds de concours 2022 CA GR.....	8 830,00 €
Part communale	14 265.99 €
FCTVA 2024.....	4 532.11 €
Total TTC.....	27 628.10 €

Total Fonds de concours à percevoir= 8 830 euros

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer **la convention fonds de concours 2022** et toutes les pièces se rapportant aux demandes d'attributions du fonds de concours 2022 ci-dessus pour la réalisation des projets listés.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL



Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 030-213000763-20241024-D2024_040-DE